

## MODÈLE D'ARRÊTÉ MUNICIPAL Réglementant la pratique de la nudité

Commune de ----- – Département de ----- (--)

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

#### Arrêté n° / ANNÉE

Le Maire de la Commune de -----,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1 à 2212-3 et L. 2213-23 ;

Vu le Code pénal, et notamment l'article R 610.5 ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, et notamment son article L. 511-1 ;

Considérant que le naturisme est une forme de pensée protégée au titre des libertés publiques, à savoir les articles 10 et 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ; les articles 9 et 10 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, ainsi que les articles 10 et 11 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ; et qu'il ne peut être interdit de façon générale et absolue ;

Considérant qu'il est cependant de la responsabilité du maire d'organiser, à l'échelle du territoire communal, l'exercice de cette liberté afin de garantir à toutes et tous la jouissance paisible des espaces publics ;

#### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : La nudité intégrale est interdite sur la portion de plage, située entre les coordonnées GPS -----, ----- au nord et -----, ----- au sud.

**Article 2** : Des panneaux d'information seront installés par les services municipaux afin de signaler les limites de cet espace.

**Article 3** : Les contrevenants seront passibles d'une amende de 1<sup>ère</sup> classe ;

**Article 4** : La Police municipale (s'il en existe une) et la Gendarmerie, sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à -----, le -----

Pour extrait conforme,

Prénom NOM

Le Maire